

ACTUALITÉS ETMT

À quand la reprise ?

Contenu de ce numéro :

- A quand la reprise ?
- Comportement barrière
- Votre site internet
- Les fêtes
- Cotisations

Les dernières mesures prises par le gouvernement ne nous permettent pas encore de reprendre les activités de l'école, même à effectifs réduits. Pour l'heure, l'ouverture des écoles de musique et autres lieux culturels est renvoyée au **7 janvier**...si les chiffres...

Les comportements barrière sont toujours les mêmes: ventilation recommandée des locaux, 4m2 par personne (hors mobilier) soit un écart de 2 mètres entre deux chaises (sauf pour les habitants d'un même foyer), désinfection du matériel après chaque utilisation, port du masque...

Mais il faudra peut-être rajouter un couvre-feu à 20h00 !?

Nous avons déjà réorganisé une éventuelle reprise des ateliers en fonction de la première édition du couvre-feu à 21h00. Mais tout est à refaire.... Car pour que chaque adhérent puisse être chez lui à 20h00, il faut terminer les ateliers au plus tard à 19h15/19h30.

Nous allons donc attendre les prochaines mesures pour revoir éventuellement le fonctionnement de l'école.



La page des adhérents de votre site internet s'est enrichie ! Des partitions, des tablatures, des enregistrements, des vidéos, des CD, ... Puisque pendant le confinement vous ne pouvez accéder à la bibliothèque, la bibliothèque vient à vous ! Et ça bouge tous les jours. Et le Mot de Passe pour accéder à ce trésor est :

ETMT65

Mais vous le saviez déjà.

Nous avons acheté des CD de Marie Constant et de Camille Raibaud, et aussi d'Arnaud Bibonne, et d'autres jeunes musiciens du monde Trad. Vous les écouterez en cliquant sur les liens qui ouvrent une page Youtube. Mais ces CD ne sont pas accessibles directement depuis Youtube. Ils sont réservés aux adhérents de l'école. Alors profitez-en. Et, s'il vous plait, ne communiquez le mot de passe à personne. Notre bibliothèque n'est pas publique. Et rien ne vous empêche d'acheter ces CD sur le site de <https://www.tradethik.com>



Est-il besoin de commenter ? Est-il besoin de vous rappeler de vous amuser ? Prenez soin de vous et de vos proches.



Nous espérons que votre calendrier de l'avent éclaire votre journée d'une jolie lumière !



Il vous reste encore quelques merveilles à découvrir !



Une bonne nouvelle dans cette période plutôt grise : le Conseil d'Administration lors de sa dernière réunion virtuelle, a pris la décision de considérer la cotisation 2020/2021 comme étant valable pour 2 années. Donc toutes les cotisations perçues à ce jour seront valables pour l'année 2020/2021 et 2021/2022. Les nouveaux adhérents à la rentrée 2021/2022 (ou d'anciens adhérents n'ayant pas cotisé pour 2020/2021) régleront leur cotisation normalement. Cette mesure compense les mois d'interdiction de fonctionner dans nos locaux des premier et deuxième confinements.